



ministère des transports

Grand-Duché de Luxembourg

LICENCE N° 0210

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (*)

ALBERT STREFF - TRANSPORTS INTERNATIONAUX, DEMENAGEMENTS, SARL

ROUTE D'ARLON 138

L-8008 STRASSEN

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CEE) N° 881/92 du Conseil, du 26 mars 1992, et dans les dispositions générales de cette licence.

Observations particulières :

Le présent original de la licence doit être conservé au siège de l'entreprise et ne peut pas être utilisé à bord d'un véhicule pour effectuer des transports.

Gegenwärtiges Original der Lizenz muss in den Geschäftsräumen des Transportunternehmens aufbewahrt werden und darf nicht zur Durchführung von Transporten benutzt werden.

The present original of the licence must be kept at the haulier's premises and cannot be used to carry out transports.

La présente licence est valable du **01 janvier 2008** au **31 décembre 2012**

Délivrée à **Luxembourg** le **10 décembre 2007**



Pour le Ministre des Transports,

Guy STAUS

Conseiller de direction adjoint

(*) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.